



**ASSOCIATION DE SAUVEGARDE  
DE MONTIGNY ET DE SON ENVIRONNEMENT**  
2 Rue du Tertre  
77690 MONTIGNY SUR LOING

-----  
Association régie par la loi de 1901

**Bulletin n° 4**

Printemps 1998

## **LES PETITS CHEMINS des promenades pédestres tranquilles**

Le 5 Octobre 1997, la Fédération française de Randonnée Pédestre a fêté son cinquantième anniversaire. Radio et télévision ont largement ouvert leurs antennes à ce mouvement. Cette fédération a mis en évidence l'importance de préserver, d'entretenir et de classer les chemins ruraux de nos villages, et tout particulièrement pour la région située entre 60 et 100 km de la capitale.

**Notre commune a bien de la chance car elle dispose de ces précieux chemins** qui s'étirent de Sorques, en passant par Montigny, jusqu'à Bourron-Marlotte, lieux privilégiés pour des promenades pédestres.

Outre le charme désuet qui est le leur, ils constituent d'agréables promenades pédestres qui permettent une approche différente du village.

Hélas, nombre d'entre eux ont disparus, sont impraticables ou menacés. Par exemple: introuvable, le sentier des Bertines qui liait la rue des Hautes Bornes à la rue des Housseaux . Impraticable, le chemin des Corvées, de la rue des Corvées à la route de Grez, envahi par les orties et les vipères, ainsi que le chemin entre la rue des Cormiers, la rue Jacobé, et le chemin de la Crête, plein de débris de vaisselle et de gravats, enfoui sous la végétation au point d'en perdre l'issue rue Jacobé. Menacé, enfin, par des propriétaires riverains qui, lors d'une réfection de clôture "grignotent" l'espace, lorsqu'ils n'en font pas un jardin privatif, comme dans le cas de la Grande Cour.

---

## **RANDONNEE NATURALISTE 6 JUIN 1998**

**Dans le cadre des Journées de l'Environnement, nous invitons nos adhérents ( et nos futurs adhérents) à participer à une randonnée organisée par l'Association des Naturalistes de la Vallée de Loing ( A.N.V.L., association fondée en 1913) . La sortie naturaliste est orientée vers l'ornithologie et la botanique. Elle est réservée aux bons marcheurs. Elle sera dirigée par Jacques COMOLET-TIRMAN, Président, et par Christophe PARISOT. Une visite du site de la Vallée des Cygnes, acquisition récente du Conservatoire Régional des Espaces Naturels, est au programme.**

**Rendez-vous devant la gare de Montigny pour le départ prévu à 9 H 40 et retour à la gare de Moret entre 16 et 17 H. Repas tiré du sac.**

**Il est nécessaire de s'inscrire, si possible avant la fin du mois de mai, auprès du secrétaire de l'A.N.V.L par téléphone : 01 64 22 61 17**

Un calendrier des sorties de l'A.N.V.L. jusqu'au mois de juillet, est à votre disposition au siège social de l'Association est au Laboratoire de biologie Végétale, route de la tour Dennecourt, à Fontainebleau.

## PUBLICITES...

Des **publicités défigurent le village**, dans ses accès et au centre, sur des murs et dans des jardins.

De nombreux montignons nous ont dit déplorer cette augmentation de panneaux, tout particulièrement dans le centre du village. Il arrive même que des poteaux électriques utilisés comme supports publicitaires portent encore des annonces plusieurs semaines après les manifestations signalées .....

---

### CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE une action de la population

L'annonce dans la République du 3 Novembre 1997 du projet de construction d'une grande surface commerciale d'environ mille mètres carrés de surface au sol sur la route de Marlotte a bouleversé de nombreux habitants de nos communes qui ont immédiatement décidé de rédiger et de faire circuler une pétition contre ce projet : le texte était en circulation dès le dimanche 9 novembre. La confirmation du projet, émanant de Monsieur le Maire de Montigny, parue dans le journal du 10 Novembre et présentant la chose comme certaine n'a fait que renforcer l'énergie de tous ceux qui souhaitaient s'opposer, pour de nombreuses raisons, à ce projet.

Dès le dimanche suivant, la pétition avait recueilli plus de 1100 signatures d'adultes, conscients et motivés, refusant le projet.

**On voit là toute la force et l'énergie déployées par les habitants de Montigny et de Bourron-Marlotte, en dehors de tout contexte d'association. En moyenne un habitant sur cinq, soit un adulte sur trois, a manifesté son opposition .**

Nous félicitons les organisateurs de cette démarche populaire et efficace, et nous ne pouvons qu'appuyer leur souhait de préserver la vie au centre des villages et notre environnement, tout particulièrement en lisière de forêt.

Nous avons eu le plaisir d'entendre de la bouche même de Monsieur le Maire lors de la séance de Conseil Municipal du 23 Janvier 1998 que le projet n'était pas réalisable. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, y étant opposés, le Maire a dit qu'il se rangeait à l'avis du Conseil Municipal .

---

### POUR L'INAUGURATION D'UNE IDÉE....

Les bonnes idées sont rares, à preuve, le Maire et le Conseil municipal en ont eu une et n'ont pas hésité à célébrer l'évènement de manière officielle, avec distribution de prospectus d'invitation pour le faire savoir à la population, dans les boîtes à lettres, chez les commerçants et aux enfants des écoles, présence d'officiels, fanfare et discours devant la presse, plantation d'un arbre, etc. Les Montignons étaient plus d'une centaine à s'être déplacés en ce matin du samedi 29 décembre 97. La route de La Genevraye et le pont étaient surveillés par la police venue en force, le stationnement des voitures rendait la circulation difficile. Un vrai succès.

A la suite des discours et des remerciements officiels de Monsieur le Maire, entouré de ses adjoints et des conseillers, à Madame d'Avdeew pour le don de l'arbre planté solennellement, un appel aux bonnes volontés a été fait et un livre a été ouvert pour les suggestions et les propositions d'aide de jardiniers bénévoles, livre disponible pour inscriptions à la mairie après la cérémonie.

**Tous ces Montignons savent-ils qu'ils se sont déplacés pour célébrer une idée?** Il ne le semble pas, mais nous pouvons aujourd'hui le leur affirmer car nous l'avons appris de la bouche même de nos élus (maire et premier adjoint) après la séance de conseil Municipal du 23 Janvier 1998, suite à une question tardive émanant du public. Monsieur le Maire ayant précisé: **“c'est une idée lancée sur un espace pas disponible “**(sic). Ce projet, pourtant voté en Conseil le 26 septembre 97 à l'unanimité, semble à présent faire peur à nos édiles qui se cachent derrière de vagues arguments juridiques pour refuser le don, pourtant royal, de 400 rosiers botaniques rares .

Nous avons aussi eu, ce soir là, confirmation que le terrain était occupé par un “squatter “ et son cheval depuis la fermeture du camping. La mise à disposition du gérant , par l'actuelle municipalité, de la grande surface en herbe dite “la Prairie” n'avait pas arrangé la gestion du responsable. Cette situation privait la commune, propriétaire, de la jouissance du terrain. Les montignons ont été privés d'un accès traditionnel au

bord du Loing et les secours éventuels en cas d'accident n'ont comme seul accès possible pour une ambulance ou les pompiers que le franchissement du Gué.

## Historique du projet:

**Conseil municipal du 26 septembre 97** projet : aménagement de la "Baignade" avec espace fleuri et jardin potager pour les enfants des écoles.

**République du 24 novembre 97:** la mairie invite la population à assister à la cérémonie, à la Baignade le 29 Novembre 97 à 11 h, en présence du maire, des membres du S. I., de l'Adjoint chargé de la culture , et des élus. On espère voir les Montignons nombreux, des tracts sont distribués, des affiches posées.

**République du 1 décembre 97:** compte rendu de l'inauguration, photos, textes des discours et fanfare....

**République du 8 décembre 97 :** "L'initiative de Bernard Camurat , a trouvé un écho favorable dans le cœur des Montignons, l'opération est lancée, le cahier compte de nombreuses signatures de volontaires et reste ouvert." Une réunion est prévue en début 98, pour faire un planning des opérations à mener.

**République du 19 Janvier 98,** inquiétude pour le projet

**Séance du Conseil municipal du 23 janvier 98:** un recul, sinon un reniement de ce qui a été fait. La mairie a-t-elle peur de son propre projet? Un parc floral est sans doute moins rentable qu'un camp de caravanes, cela n'attire pas non plus le même public.

---

## CIRCULATION

Le stationnement alternatif par quinzaine est imposé par le code de la route dans notre village comme ailleurs. Confirmation nous en a été donnée par les responsables de la Police de Moret: Dérogation étant faite lorsque existent des bandes jaunes ou des emplacements matérialisés (emplacements conseillés), **le stationnement alternatif** ( la première quinzaine côté impair, la seconde côté pair, le véhicule tourné dans le sens de la circulation sur la voie), **est obligatoire**. La police peut donc verbaliser lorsque vous vous trouvez garé tranquillement, "comme d'habitude", devant chez vous. Pensez donc à changer de côté!

---

## OUVERTURES INTERNATIONALES

**Un drapeau très décoratif** a orné la mairie dans la semaine du 3 au 9 Mars 98, accompagné du drapeau français et de celui de l'Europe. Cela à créé la perplexité et fait parler dans les rues... Renseignement pris, il s'agissait d'un drapeau tibétain, la municipalité ayant décidé de s'associer au **mouvement de protestation contre l'oppression chinoise au Tibet**. Nous la félicitons pour cette courageuse prise de position.

Nous espérons que, ce premier pas fait, nous verrons flotter le drapeau polonais lors des célébrations de Kosciusko, ainsi que les drapeaux de pays pour lesquels nous avons, les une ou les autres, des sympathies: Belgique, Cambodge, Centrafrique, Ecosse, Portugal, Roumanie, Viêt-Nam , etc, le monde est si petit.

---

## PROTEGEONS NOS ARBRES

### ....les tilleuls sont coupés

Couper les arbres en été...17 et 18 septembre 1997, c'est bien tôt dans l'année, c'était encore l'été, ils étaient pleins de feuilles vertes. Non seulement se n'est pas bien bon pour leur santé, la sève n'étant pas encore redescendue, mais cela a supprimé l'ombre sur la place de la mairie, rare, mais bien agréable pour les passants lors des dernières fortes chaleurs de l'été, et plus encore, prisée des propriétaires des voitures garées entre les troncs désormais nus des restes de nos vieux arbres . Ils ne donneront guère d'ombre cette année.

Les "vieux montignons" se souviennent des rangées disparues de ces tilleuls, qui ne figurent plus que sur des cartes postales anciennes de la place de l'école et de la Mairie

---

## PROPOS DE CHASSE

### CHASSE AU VOISINAGE DES HABITATIONS

Le premier dimanche d'octobre, un chasseur en infraction tire en bordure des jardins pour tuer un faisan peut-être lâché la veille et sans doute désireux de chercher protection et nourriture auprès des hommes. Les habitants des maisons voisines, inquiets du coup de feu si proche se précipitent, pour découvrir un chasseur penaud d'avoir été vu, ramassant sa pauvre victime . Le président de la société de chasse n'a sans doute pas la possibilité de faire respecter les règles minimum de sécurité. Notre maire ne peut-il l'appuyer de son autorité?

D'autres plaintes ont aussi déjà été déposées: contre des chasseurs tirant des faisans posés à l'intérieur de propriétés voisines de la forêt, ou contre des chasseurs "égarés" dans des propriétés privées du bord du Loing. Lorsqu'il s'agit de Montignons chassant dans Montigny, il est permis de douter...

### RESERVE NATURELLE OU RESERVE DE CHASSE ?

Le jeudi 5 février 1998 au matin, une demi-journée de chasse a eu lieu dans la Zone Naturelle de Sorques. Cette chasse était organisée en collaboration avec les services de l'ONF. Renseignements pris, il devait y avoir quatre demi-journées organisées dans l'année pour "destruction des nuisibles " éventuellement 9 ou 10 sangliers .

- Qui chasse ?
- Certains chasseurs montignons avaient été invités moyennant une participation financière.
- Cette chasse ne semblait pas ouverte à tous.
- Qui choisit ? Sur quels critères?
- Qui encaisse ?

---

## TRAVAUX DE PEINTURE A L'EGLISE

Le dimanche 23 Novembre 1997, réouverture au public de l'église de Montigny fermée depuis le 12 Novembre pour la troisième partie des travaux de peinture. Dès ce jour, de nombreux paroissiens ont constaté de nouveaux dégâts.

### Lors de la première tranche de travaux de 1995:

Dans le **chœur**: les **arcs de pierre des voûtes** ont été enduits de peinture, ainsi que les **clés de voûte** et les **chapiteaux**, presque invisibles actuellement . les **pierres apparentes autour de la petite porte** du clocher sont en partie recouvertes d'enduit, mais surtout, **le lutrin, inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques a vu une des ailes de l'aigle se détacher, maintenue uniquement par un emboîtement sommaire** caché par le livre.

Lors de la deuxième tranche en 1996 des dégoulinures de lessive attaquent les plaques murales en marbre .

### Lors de la troisième tranche, en 1997:

Les **arêtes de voûte de pierre ont été enduites dans le transept de droite** ( celui de l'autel à la Vierge) comme dans le chœur.

**Les statues de bois polychrome du XVII<sup>e</sup> à S.ont été repeintes, tout ou en parties.**

**Le Christ en croix** a le corps recouvert d'un enduit presque semblable à celui des murs, le visage, sans doute "essuyé", les yeux soulignés d'un essuyage clair circulaire, a pris une teinte verdâtre accentuée par la barbe et le jaune rosé et frais du reste du corps. Le linge entourant les hanches est d'un blanc que ne renierait pas une publicité de lessive....

**La Vierge** a un manteau bleu refait. Le bois est gavé de peinture à l'endroit où les insectes l'avaient dégradé. Le bleu ayant dégouliné sur la robe couleur brune, une trace d'essuyage grossier s'étale sur le pli

sculpté. Les parties hautes et le drapé blanc ont été épargnés (contraste choquant) le tout bien visible du dessous de la statue.

Sur la statue de **Saint Jean**, certaines parties de vêtement ont été enduites des mêmes teintes que celles de la Vierge, le reste n'a pas été touché, il est resté très poussiéreux.

Dans la tribune de l'orgue, les tableaux, pour lesquels des restaurations étaient déjà nécessaires, portent des éclaboussures de peinture, particulièrement une toile d'Eugène Schopin de 1883, "l'Assomption" et une autre, "Calvaire", de Jean Thirion

Dans la nef, les arcs poncés ou nettoyés, sauf 1,50 m environ en partie basse, et la peinture dépassant sur la pierre dans les parties étroites donnent une impression d'inachevé.

Nous ne parlons pas du barbouillage" rafraîchissant " certaines statues de plâtre et leur support, sur la poussière, cela cloquait déjà début décembre.

**Notre église est un monument classé à l'Inventaire des Monuments Historiques**, Les responsables communaux en ont la garde. Ils ne doivent pas y laisser faire n'importe quoi par des peintres non spécialisés et accorder des subventions pour cela car les dégâts sont alors financés par les impôts des Montignons. **Tous les travaux doivent donc avoir l'aval du Service Départemental du Patrimoine et du Service des Antiquités et Œuvres d'Art .**

Des restaurations pour la réparation de ces dégâts sont devenues nécessaires. Elles coûteront, elles aussi, de l'argent aux contribuables. Dans l'espoir de voir ces restaurations subventionnées par le Département, à la demande de notre Association, une visite de l'église a été organisée par Madame la Conservatrice des Antiquités et Œuvres d'Art du Département, accompagnée de plusieurs responsables des services officiels des Beaux-Arts et de l'Architecture Départementale. Monsieur le Maire était présent ainsi qu'un représentant de l'Association.

Les dégâts ont été constatés et enregistrés. Les services compétents vont, dans un premier temps, établir des devis pour la remise en état du lutrin classé. Ils vont ensuite envoyer sur place des restaurateurs scientifiques munis d'échafaudages faire des prélèvements de peinture sur les statues afin de déterminer la nature des composants employés, essayer de retrouver des traces de la polychromie d'origine et évaluer le montant des restaurations en fonction des travaux nécessaires. Les travaux seront obligatoirement confiés à des laboratoires agréés par les Monuments Historiques et par le service des Antiquités et Œuvres d'Art.

Après la visite, Madame le représentant de l'Architecte des Monuments Historiques a souhaité visiter l'extérieur de l'église, elle a constaté que des tuiles déplacées glissaient vers les gouttières, sans doute en raison des grands vents de l'hiver, et qu'il serait dommage que la toiture se dégrade davantage. Elle nous a dit, également combien elle appréciait notre belle église, à l'intérieur fleuri et soigné, ainsi que la vue depuis la Baignade.

---

## REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Notre Association a proposé par un courrier en date du 16 décembre 1997 sa collaboration à titre consultatif au sein de la commission d'urbanisme, pour la révision du POS. Par lettre en date du 23 décembre 1997 Monsieur le Maire a refusé cette proposition.

Lors de la séance de conseil Municipal du 23 Janvier 1998, les conseillers, à l'unanimité, ont désigné, sur proposition du maire, la société SOREPA pour réaliser les études préalables à cette révision. Cette soumission a été réalisée sans la mise en place préalable d'un cahier des charges donnant les orientations quantitatives et qualitatives de cette révision. Aucun des conseillers présents ne s'est étonné de ce manque de rigueur pour une consultation (quatre soumissions avaient été reçues) qui a permis de choisir une société

privée pour un coût de 118 888 F sans information précise sur les objectifs à réaliser ni le travail à fournir.

Devant le refus du Maire de la participation à titre consultatif d'une association regroupant des personnes attachées au devenir de notre commune, nous ne pouvons que nous interroger sur une éventuelle volonté de dissimuler les études de cette société et les travaux de la commission d'urbanisme.

Si les objectifs de cette révision du Plan d'occupation des Sols correspondaient réellement à la recherche d'un maintien, et, pourquoi pas, d'une amélioration, de notre cadre de vie, elle ne se ferait pas dans une absence totale de transparence au sein d'une commission d'urbanisme qui ressemble depuis son élection, en 1995, à une chambre d'enregistrement.

Les infractions commises au regard des règlements en vigueur ont du être attaquées auprès du Tribunal Administratif par l' Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement ainsi que par l'Association pour la Défense des Sites et de la Nature à Montigny sur Loing et aucun élu ne semble être surpris par cette situation qui revêt, dans notre commune, un caractère répétitif. On peut aussi être amené à se demander ce qui pourrait entraîner, au sein de la commission d'urbanisme, ne serait ce que l'amorce d'un débat contradictoire.

Devant cette situation, les Montignons ne doivent attendre aucune information de la municipalité mais doivent se mobiliser pour éviter que leur soit imposée une révision réalisée pratiquement dans le bureau du Maire.

Cette façon de procéder montre le peu de considération qu'ont nos élus pour les habitants du village.

Tout étant perfectible, il ne saurait être question, pour nous, d'une opposition systématique et aveugle, mais nous estimons nécessaire de connaître les nouvelles orientations qui prévalent à la révision du Plan d'Occupation des sols. Elles devront être clairement exposées avant que chacun d'entre nous puisse notifier son opinion lors de l'enquête publique.

---

## **SUR LES TREMBLEAUX**

Un permis de construire a été accordé par la commune pour un cinquième centre équestre, sur les Trembleaux. L' Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement ainsi que l'Association pour la Défense des Sites et de la Nature à Montigny sur Loing ont décidé de soutenir la requête formulée par un propriétaire riverain auprès du Tribunal Administratif de Melun, après étude du dossier.

Le terrain n'appartenait pas aux demandeurs au moment du dépôt du permis.

Le permis a été délivré pour 4 bâtiments d'exploitation sans logement, alors qu'un logement dit " de fonction" figure sur le projet présenté aux représentants des Associations.

Le plateau des Tembleaux est une zone agricole réservée aux exploitations de culture et d'élevage, espace paysager où toute nouvelle urbanisation doit être proscrite à moins de 50 m des lisières de forêt.

le terme "haras d'élevage" est utilisé abusivement, car il n'y a pas la surface agricole nécessaire aux activités annoncées, les installations ne peuvent être qu'un centre équestre de loisirs dont la réalisation est incompatible avec le P.O.S.( avant sa modification du 28 mars 1997 - modification qui a fait l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif) et avec le Schéma directeur de la Région Ile de France qui interdit de tels éléments d'extension d'urbanisation.

Les constructions envisagées présentent des inconvénients graves pour l'environnement et le paysage: constructions trop proches de la maison voisine, fosse à fumier proche de la maison voisine et sans protection (odeurs, insectes), proche aussi de la Colonie de Vacances...imprécision des modalités d'évacuation des

fumiers, d'assainissement et d'écoulement des eaux de la fosse à fumier...voies trop étroites pour le passage de camions et des vans, et même pour le croisement de deux chevaux.

Logement et garage trop proches de la bordure du chemin des Trembleaux, en infraction avec les règlements.

Pour toutes ces raisons, il est souhaitable que le projet n'aboutisse pas. Les travaux commencés semblent d'ailleurs avoir cessé dès l'annonce du recours devant le Tribunal Administratif.

Il semble qu'il y ait déjà un nombre considérable de boxes sur les Trembleaux. Sont -ils tous occupés? La multiplication des centres équestres ne finit-elle pas par nuire aux premiers installés?

---

*L'ensemble des membres du Conseil d'Administration a participé à la réalisation et à la distribution de ce bulletin .*

---

**Notre action vous intéresse ?  
Vous souhaitez adhérer ?  
Nous faire part de réflexions d'ordre général ou d'intérêt collectif concernant Montigny?  
rejoignez nous en remplissant le bulletin d'adhésion**

---

***BULLETIN D'ADHESION ou de renouvellement pour 1998***

*Monsieur, Madame .....*  
*adresse.....*

*souhaite adhérer à l'Association de Sauvegarde de Montigny et de son environnement*  
*souhaite renouveler son adhésion pour 1998*  
*Pour les mineurs, la signature des parents est obligatoire*

*date et signature:*

*cotisation annuelle : 50 F. par personne, ou plus si vous souhaitez nous aider .*

***bulletin à déposer ou à envoyer au siège de l'Association .2, rue du Tertre, à Montigny***

ne pas jeter sur la voie publique, merci